

1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon

Auteurs : Vernoy, Jean de

T A B L E.	
nir un instrument authentique.	165
Quand peuvent être exhibés, & si on peut faire production nouvelle apres conclusion en cause.	166
Quand le juge peut ordonner exhiber les titres, qu'il ne doit faire tout ce qu'il peut.	166
Si le demandeur, ou défendeur peuvent demander l'un à l'autre leurs instrumens, pour fonder leurs demandes, ou exceptions, & qu'ils aient quelque	167
Comme foy est adouctée à l'instrument public ou privé.	168
Comme écrit & bulle est contredite, si le défaut d'une syllabe nuit.	169, 170
Du huitième chapitre.	
Presomption est de diverses espèces, temeraires, probables ou vicieuses, violentes, nécessaires.	page 171. 172
Du neuvième chapitre.	
Interment est de double maniere: Promissaire, lequel infame l'homme. Affirmatoire, lequel ne infame point l'homme. Calomnie est de diverses espèces.	page 174. 175
Interment de malice, volontaire, nécessaire.	176

Informations sur cette page

GenreExemplaire

Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

LangueFrançais

SourceLyon (Fr), Bibliothèque municipale, Part-Dieu, Silo ancien, 813008

Format (largeur x format)16°

CouvertureLyon

Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

Informations sur le fichier

Nom original : 1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM

Lyon_Page_275.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.42 Mo

Dimensions : 1700 x 2524 px

Fichier créé par [Sylvie Giraud](#)Fichier créé le 29/05/2024 Dernière modification le 07/10/2024